CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Le Vaud
Du jeudi 05 septembre 2024 à 20h
Salle Mont-Blanc

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Ariane Gétaz.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Communications de la Présidente.
3. Election d'un/e délégué/e suppléant/e à Région de Nyon
4. Communications de la Municipalité.
5. PV de la séance du 27 juin 2024.
6. Préavis municipal N° 16/2024 : Demande de crédit pour l'aménagement d'un parking sur parcelle 12. Rapports des commissions des finances, ad hoc et vote.
7. Dépôt du préavis municipal N° 19/2024 : Modification de l'article 21 des statuts de l'APEC concernant son plafond d'endettement. Nomination d'une commission ad hoc.
8. Information relative au projet « Pôle enfance ».
9. Communications des délégués aux associations.
10. Divers et propositions individuelles.

1. Appel

Il est constaté la présence de 32 conseillers/ères sur un total de 45.

Excusé/es : Mmes et MM M. Droz-dit-Busset, C. Duclos, L. Finkelstein, S. Givry-Lemercier, S. Gyger, O. Hog, A. Margonis, C.-L. Mégard Mutezintare, K. Michalak Arpin, et M. Zarandia.

Absent : MM M. Arpin, R. Gagneux et A. Pécoud.

2. Communications de la Présidente

A. Gétaz, Présidente, salue la présence des Conseillères/Conseillers et donne des nouvelles consignes pour la communication entre la Municipalité et les différentes commissions.

Le bureau enverra un courriel à l'ensemble des conseillers/ères dans ce sens.

3. Election d'un délégué suppléant à Région de Nyon.

Suite à l'élection de S. Meylan comme municipal, on a besoin d'élire un suppléant.

Le délégué E. Epple donne un petit aperçu de la fonction et propose P.-A. Rotzetta.

- **Vote** : P.-A. Rotzetta est élu délégué suppléant à Région de Nyon à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

4. Communications de la Municipalité.

La Présidente invite les municipaux à donner leur communication.

J. Oldacre :

- PACom : la commission d'urbanisme y travaille. La prochaine étape sera la mise à l'enquête publique.

S. Meylan :

- Une recrudescence des actes de vandalisme au village est à déplorer, des dépréda-tions ont été constatées notamment sur le terrain synthétique du centre scolaire et à l'arrêt de bus « Battoir ».

S. Humbert :

- Laurelles : rappel de la campagne d'arrachage et remplacement par des haies vives. Les intéressés sont priés de s'adresser au greffe ou à S. Humbert.
- Routes : élagage des arbres et haies le long des routes en prévision du déneigement.
- Radar pédagogique à la Vy-Neuve : selon les mesures au printemps et en début d'été, la limite du 30 km/h est respectée par 85% des automobilistes, la vitesse maximale enregistrée est de 49 km/h.

La Présidente remercie la Municipalité pour toutes ces informations et passe au point 5.

5. PV de la séance du 27 juin 2024.

La lecture n'est pas demandée.

Page 3, point 6, 4ème alinéa depuis le bas de la page. Le Syndic précise qu'il souligne : « … *que la péréquation représente environ 40% de nos entrées d'impôts.* » au lieu de « … les impôts représentent …de nos recettes. »

- **Vote** : la précision est acceptée par 30 oui et 1 abstention.

Page 4, milieu de la page. S. Humbert rectifie qu'il s'agit du « *chemin de la Vignette* » et pas la Vy-Neuve.

- **Vote** : la rectification est acceptée par 30 oui et 1 abstention.

Page 5, 1er alinéa. Le Syndic souhaite ajouter « … *sur ces 10 dernières années.* » pour terminer sa phrase.

- **Vote** : l'ajout est accepté par 30 oui et 1 abstention.

Page 5, 8ème alinéa depuis le bas de la page. W. Leuba demande d'ajouter la partie manquante de son intervention. La phrase devient : « *W. Leuba trouve que … ce soir, et souligne que le respect et l'écoute des autres doivent primer dans nos séances, même s'ils vont à l'encontre de nos idées, le travail est lourd, …* »

- **Vote** : l'ajout est accepté par 30 oui et 1 abstention.

Page 5, 2 alinéas plus bas. Th. Pasquier souhaite ajouter la phrase suivante : « Il émet le vœu qu'une séance d'information soit mise en place pour les conseillers lorsque MCH2 deviendra effectif dans notre Commune. »

- **Vote** : l'ajout est accepté par 30 oui et 1 abstention.

Page 6, point 7, 4ème alinéa. D. Rochat souhaite préciser son intervention. La phrase devient : « *D. Rochat relève l'importance d'une administration efficiente pour le bon fonctionnement d'une commune et souligne l'urgence de remédier aux problèmes soulevés par la Commission de gestion. Il questionne la Municipalité sur ce qui a été fait et ce qu'elle compte faire par rapport à cela.* »

- **Vote** : la précision est acceptée par 23 oui, 1 non et 7 abstentions.

Page 6, l'alinéa suivant. Le Syndic rectifie que la Municipalité a mis sur pied un « *diagnostic* » au lieu d'un « audit ».

- **Vote** : la précision est acceptée par 27 oui et 4 abstentions.

Page 6, 7ème alinéa depuis le bas de la page. W. Leuba souhaite préciser son intervention. La phrase devient : « *W. Leuba ajoute que … temps, mais que laisser en compte courant est également un risque.* »

- **Vote** : la précision est acceptée par 28 oui et 3 abstentions.

Page 6, l'alinéa suivant. B. Fevry souhaite changer « regardé, » par « noté que ». La phrase devient : « … *la CoFin a noté que la Commune a 5 millions …* »

- **Vote** : le changement est accepté par 30 oui et 1 abstention.

Page 7, milieu de la page. P.-A. Rotzetta demande de changer « demande s'il » par « annonce qu'il ». La phrase devient : « *P.-A. Rotzetta annonce qu'il y a une liste de suivi … collaborateurs.* »

- **Vote** : le changement est accepté par 30 oui et 1 abstention.

Page 7, 7ème alinéa depuis le bas de la page. N. Beck donne plusieurs précisions de son intervention. Le première phrase devient : « *N. Beck répond que d'autres communes ont abandonné ce label mais que la Municipalité actuelle souhaite le maintenir pour nos structures.* » Puis, la dernière phrase devient : « *La Municipalité discute avec le prestataire afin d'améliorer les repas. Une séance de présentation du label et de la cantine sera proposée aux parents à la rentrée.* »

- **Vote** : les précisions sont acceptées par 30 oui et 1 abstention.

Page 8, 2ème alinéa. D. Rochat souhaite rectifier son intervention qui devient : « D. Rochat fait remarquer qu'un recours sur cette taxe a été rejeté par le Tribunal fédéral. »

- **Vote** : la rectification est acceptée par 30 oui et 1 abstention.

Sans autre intervention, la Présidente soumet le PV tel que modifié au vote.

- **Vote** : Le PV tel que modifié est accepté par 28 oui, 1 non et 2 abstentions.

La Présidente remercie la secrétaire pour son travail ainsi que Mme Owen et M Gétaz pour leur relecture. L. Schelling remercie à son tour la Présidente, A. Owen et P.-A. Gétaz pour la relecture et leur patience. Elle remercie également les conseillers/ères pour l'attention portée au PV.

La Présidente continue au point 6 de l'ordre du jour.

6. Préavis municipal N°16/2024 : Demande de crédit pour l'aménagement d'un parking sur parcelle 12. Rapports des commissions des finances, ad hoc et vote.

La Présidente invite S. Humbert à faire un bref rappel de ce préavis. S. Humbert explique le but de ce préavis et lit les conclusions.

La Présidente passe la parole à P.-A. Rotzetta pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc. Ensuite, elle invite S. Bürer à lire le rapport de la Commission des finances.

La Présidente remercie les commissaires pour leurs lectures respectives et leur travail. Elle informe l'assemblée qu'elle a pris contact avec la préfecture et lit la réponse que lui a fait parvenir la préfète. Mme Turin rappelle « *qu'un amendement ne peut porter que sur les conclusions d'un préavis et non sur le contenu de celui-ci.* » Puisque les conclusions dudit préavis sont : « *Demande de crédit pour l'aménagement d'un parking sur parcelle 12* » et « *de financer la somme de 132'000 Frs par le ménage communal* », la Commission « *... peut octroyer un montant supplémentaire au crédit demandé permettant des travaux différents mais ceci pour autant que la Municipalité adhère à l'idée.* »

La Présidente ouvre la discussion.

W. Leuba demande si la CoFin doit réétudier le préavis si la Commission ad hoc propose l'augmentation

La Présidente répond par la négative puisque l'amendement peut émaner d'un conseiller lors de la discussion.

M. Pécoud demande si une taxe d'exemption comme pour les abris antiatomiques est envisagée.

S. Humbert le confirme.

M. Pécoud demande si les habitants sans parking seront obligés de louer une place.

S. Humbert répond que ce préavis a pour but d'éviter le parking sauvage, ces habitants ont la possibilité de trouver un accord avec d'autres personnes, autrement, ils doivent louer.

Th. Pasquier a comparé les 2 rapports. Le rapport de la Commission ad hoc dit que la Municipalité n'obligera pas les gens à construire de places de parc.

S. Humbert explique que l'intention de la Municipalité de mettre à disposition des parkings n'est pas uniquement liée à cette ruelle. Il s'agit d'un contexte global du problème de manque de places. L'aménagement de l'ancienne place de lavage en parking pour les gens qui habitent en haut a été une première action.

J. Oldacre ajoute que toutes les personnes qui construisent doivent avoir des places de parc. S'il n'est pas possible d'en créer, elles payeront une taxe d'exemption. L'idée est aussi pour limiter la circulation. Le projet est en cours, il ne dispose pas trop de détails.

Ch. Clerc remarque que, selon la loi, les attributions de la Municipalité sont déterminées par le Règlement communal, il faut donc le modifier. Il demande si les places derrière le bâtiment administratif sont à louer ou sont utilisées par le personnel ou si elles sont accessibles aux personnes qui viennent à l'administration. Ensuite, il commente que la Municipalité actuelle est la troisième avec le projet de construction pour la parcelle 132. Il n'y croit pas.

J. Oldacre précise que la Municipalité pourrait profiter du PACom pour garder quelques parcelles d'utilité publique. Le Canton l'accepte si un projet est d'utilité publique.

S. Humbert rappelle que les 4 places devant le bâtiment administratif sont louées, mais seront libérées après le projet. L'intention première de la Municipalité est de louer toutes les places et encourager la mobilité douce.

M. Pécoud fait les calculs : le projet dit qu'il y a 9 places à louer, mais si on déplace les 4 devant derrière, il en reste 5. Il souhaite savoir combien de bornes sont louées.

S. Humbert répond qu'il est sûr d'avoir 3 locataires, la Municipalité n'a pas encore fait de recherches actives, mais il y a des constructions en cours. Il rappelle l'obligation cantonale d'installer les bornes, il a déjà reçu la demande d'une personne avec voiture électrique.

D. Renaud souhaite connaitre la position de la Municipalité par rapport à l'amendement et les vœux de la Commission ad hoc.

S. Humbert répond que la Municipalité accepte le vœu d'augmenter le nombre de places, mais il n'a pas d'information sur la construction souterraine pour la question du goudronnage. Le vœu de prévoir des places plus larges pour les personnes en situation de handicap est aussi pris en compte. Finalement, il est évident que la Municipalité ne commencera pas les travaux sans avoir un contrat avec un fournisseur, par exemple, la Romande Energie.

Th. Pasquier comprend bien que le but est d'éviter le parking sauvage, mais il remarque que ce n'est pas interdit.

S. Meylan répond que dans l'état actuel, le village ne disposant pas assez de stationnement pour les usagers, il n'est pas possible de verbaliser. Du moment qu'on a assez de places, on pourra verbaliser.

Th. Pasquier demande sur quelle base légale la Commune peut obliger un propriétaire ou un locataire à louer une place de parc. Il soulève aussi la question de ce qui implique la mise en place de cette obligation, à savoir, le coût de la signalisation, les panneaux, la peinture, etc., ainsi que la surveillance.

S. Humbert explique que pour la place de lavage, il n'est pas possible de privatiser des places situées sur l'emplacement public. Ainsi, toutes les places en blanc restent publiques.

S. Meylan réitère qu'il s'agit d'un premier projet ; quand on répondra à l'ensemble du problème, soit des 50 places manquantes, on pourrait agir.

G.-A. Suter s'enquiert du problème du déneigement sans goudronnage.

S. Humbert répond que c'est une solution de confort, pas une condition indispensable

M. Pécoud demande comment a été estimé le nombre de 50 places manquantes.

J. Oldacre répond que le bureau d'urbanisme a une technique théorique pour faire les calculs.

Th. Pasquier demande à la CoFin si la Romande Energie met à disposition les bornes gratuitement, alors qu'il y a un devis dans le préavis.

E, Epple répond que l'installation est prise en charge par Romande Energie.

D. Renaud remarque que le poteau est à charge de la Commune, la borne à celle de la société d'électricité.

S. Humbert confirme.

Th. Pasquier demande quelle est la largeur des places, et commente que pour louer il faut que les places soient assez grandes.

S. Humbert donne la dimension de 2m50 x 5 m selon le plan des ingénieurs.

J. Evershed demande si on va payer CHF 35'000.- pour un poteau.

S. Humbert explique que le montant de CHF 35'000.- avait été évalué avant que la Municipalité ne reçoive l'offre détaillée de Romande Energie.

F. Pery-Meylan demande s'il est prévu d'avoir des bornes pour les gens de passage.

S. Humbert réitère que l'intention première est de louer toutes les places, il est à priori pas prévu de bornes visiteurs.

Sans plus d'intervention, la Présidente fait voter l'amendement de la Commission ad hoc.

- **Vote** : L'amendement 1 « Accorder un crédit complémentaire de CHF 30'000.- au crédit de CHF 132'000.- demandé dans le préavis N° 16/2024. » est accepté par 20 oui, 7 non, 4 abstentions.

Ensuite, la Présidente soumet le préavis N° 16/2024 tel qu'amendé au vote.

- **Vote** : Le Préavis municipal N°16/2024 : Demande de crédit pour l'aménagement d'un parking sur parcelle 12 tel qu'amendé est accepté par 23 oui, 7 non et 1 abstention.

La Présidente remercie les commissaires pour leur travail et l'assemblée pour sa participation.

7. Dépôt du préavis municipal N° 19/2024 : Modification de l'article 21 des statuts de l'APEC concernant son plafond d'endettement. Nomination d'une commission ad hoc.

Le Syndic présente le préavis avec la projection des images. Il explique que le secteur est autofinancé, il n'y a pas d'impact sur nos finances communales ni nos taxes. Actuellement on paie CHF 9.- par habitant pour les micropolluants, après la mise en service de la nouvelle STEP, ces CHF 9.- vont tomber, mais le prix d'épuration sera plus élevé, donc il n'y aura pas de diminution.

Il y aura au maximum 2 séances, dont une de présentation et une de délibération.

Il serait intéressant de savoir quelle serait l'option ou la liberté d'accepter ou de refuser.

La Présidente rappelle qu'il faut que toutes les communes acceptent le préavis.

Le Syndic ajoute que soit on accepte soit on sort de l'association.

S. Meylan encourage ceux qui n'ont jamais fait partie d'une commission de s'y essayer avec ce préavis qui n'est pas très compliqué.

La Présidente abonde dans ce sens.

- **Vote** : Sont élus membres de la Commission ad hoc : François-Lionel Humbert, Aliénor Compte Lesage, Marianne Christinet, D. Rochat, Guillaume Strobino, par 29 oui et 2 non.

La date proposée par la Municipalité est le lundi 9 septembre. La Présidente enverra une convocation par courriel aux commissaires.

8. Information relative au projet « Pôle enfant ».

N. Beck prend la parole. Il explique que le projet « Pôle enfance » a pour but de répondre de façon globale aux multiples besoins structurels pour l'accueil des enfants en âge préscolaire et scolaire. Ce projet pourrait palier aux inadéquations de nos infrastructures actuelles pour ses utilisateurs et le personnel qui y travaille. Il ajoute que l'OAJE (Office de l'Accueil de Jour des Enfants) octroie sans cesse des dérogations par rapport aux inadéquations de nos locaux.

Il s'agit également d'améliorer la sécurité routière et de redonner au bâtiment Christinet sa vocation initiale.

S. Meylan prendra le relais au moment de soumettre le préavis.

La Présidente invite l'assemblée à s'exprimer.

Th. Pasquier demande si on peut considérer l'option de détruire le local de pompiers pour en faire un nouveau et plus grand.

N. Beck répond que cette option n'est pas envisagée, en revanche, un aménagement sous le bâtiment crèche serait possible.

W. Leuba demande quelle est l'urgence de ce projet et souhaite connaitre l'horizon temps et l'implication des autres communes.

N. Beck explique que le projet n° 1 est le plus urgent, la Commune a de plus en plus de peine avec l'OAJE, et le manque de places du RAT. Pour la question du financement, Il y a un léger fonds lié aux structures de l'UAPE, et on a droit aux aides cantonales ; pour le SDIS, on ne reçoit pas d'aide de l'ECA qui veut centraliser les casernes. Pour la structure scolaire, on fait partie de l'AISE.

Pour l'arrêt de bus construit en 2015, la Commune a reçu env. CHF 200'000.- de la région.

L. Schelling ajoute que c'était l'apport du DISREN, ce système financier de Région de Nyon où une commune qui porte le projet investit et reçoit l'apport par les cotisations des communes membres de cette association.

D. Renaud remarque que 5 bâtiments dévolus aux enfants c'est beaucoup et demande ce que font les autres communes. Il ajoute qu'il faut rester dans la grandeur de notre village.

N. Beck répond que ce projet permettra des opportunités pour les logements protégés. Il ajoute que Le Vaud est le 2ème plus grand pôle scolaire, suite à une décision cantonale. Ce projet « Pôle enfance » est largement lié au PACom et à l'héritage Christinet, il répond aux besoins. Quant à la temporalité, la crèche serait pour l'horizon 2026.

G. Strobino ajoute que l'agrandissement du bâtiment Eole n'a pas pour but de capturer plus élèves mais il répond aux besoins. Il a dû fermer une classe cette rentrée faute de place. Les classes de St-George et Bassins sont pleines, Le Vaud n'est pas le seul à agrandir, Longirod agrandit, Begnins construit un bâtiment à 28 millions, Duillier agrandit également.

La Présidente remercie Monsieur Strobino pour ces informations et la Municipalité pour nous avoir fait part de ses réflexions et projets.

9. Communications des délégués aux associations.

Aucune association n'a tenu de séance à la rentrée.

E. Epple donne les dates des prochaines séances de Région de Nyon.

10. Divers et propositions individuelles.

Th. Pasquier remarque que la Salle des Cymes a été inaugurée en 2018 mais ne dispose toujours pas d'éclairage extérieur, il suggère une installation avec interrupteurs intelligents.

S. Meylan précise que son dicastère est concerné par des lumières sous l'avant toit, sinon c'est celui de S. Humbert.

Ch. Clerc déplore que le règlement communal ne soit pas respecté dans le cas du « Sentier du ministre ». il n'y a pas les 50 cm de largeur de chaque côté de la limite. Il propose à la Municipalité de signaliser ce sentier et de l'aménager car actuellement peu de gens savent où il est situé.

S. Humbert abonde dans ce sens, il constate le non-respect des propriétaires. Une lettre avait été envoyée aux propriétaires concernant les clôtures. Dans la théorie, l'entretien est à charge des propriétaires, dans la pratique, la voirie passe pour faire les réparations. Selon les plans, le sentier du Ministre mesure 3 m de large en amont et 1 m en aval. Dans les règles, c'est 50 cm de chaque côté, mais les clôtures et les haies ont été acceptées dans le passé.

Il prend note pour la signalisation et en discutera avec ses collègues.

F-L Humbert abonde dans l'avis de Ch. Clerc. Sans marquage, les gens vont dans les chemins agricoles qui sont larges et dans les champs.

D. Renaud remarque que la lumière dans la cage d'escalier du bâtiment scolaire reste allumée la nuit. Il souhaite aussi des nouvelles de l'avancement du trottoir Curtils.

S. Meylan le remercie pour l'information, il explique que les employés finissent leur travail avant la tombée de la nuit et ne réalisent pas que la lumière reste allumée.

S. Humbert répond que la Municipalité attend le retour du Canton pour le trottoir.

A. Hog a constaté que de l'eau coule à l'entrée du village côté Bassins.

Le Syndic la remercie pour cette information et répond que cette eau vient d'un terrain du quartier de Pensaz, ce n'est pas une fuite du réseau.

Ch. Clerc attire l'attention des Municipaux sur des travaux qui viennent de se terminer à la maison jouxtant l'entrée du Sentier du Ministre par la Route des Arénys. Cette nouvelle construction a réduit la largeur du sentier et rendu le passage très difficile.

S. Humbert va voir et demande de ne pas donner de détails sur la maison concernée.

M. Christinet demande des nouvelles sur la traversée du village.

R. Baeriswyl souhaite savoir s'il y a un changement dans la manière de consulter les enquêtes publiques.

J Oldacre répond que la consultation des enquêtes publiques se fait maintenant sur rendez-vous ceux-ci peuvent être pris en dehors des horaires d'ouverture.

Th. Pasquier informe l'assemblée que la Foire des saveurs et des découvertes aura lieu le 16 novembre, la bibliothèque vendra des livres, il y aura peut-être un ensemble de cuivres. Il ajoute que l'inscription pour les Fenêtres de l'Avent est ouverte.

La Présidente remercie les Conseillers/ères pour leur présence et leur participation et leur donne rendez-vous le 10 octobre. Elle passe la parole au Syndic,

Le Syndic invite les conseillers/ères au verre de l'amitié à l'auberge.

La séance est levée à 22h44.

Le Vaud, le 23 septembre 2024.

Pour le Conseil Communal

Ariane Gétaz
Présidente

Lin Schelling
Secrétaire

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD